Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213500010-20260309-2026212-DE

MAIRIE D'ACIGNÉ (Ille-et-Vilaine)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Acigné s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier DEHAESE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis de manière dématérialisée aux conseillers municipaux le trois mars deux mille vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le trois mars deux mille vingt-six.

Etaient présents : M. Olivier DEHAESE, Maire, Mme Catherine ROUX, M. Jacques VANMAERCKE, Mme Laure JUDÉAUX, M. Ronan LEFORT, Mme Laure STALDER, M. Yves-Alain GUIVARCH, Mme Anne-Hélène TUAL, adjoints, M. Loïc CROIZIER, M. Jean-Yves DE BUCK, Mme Marie-Noëlle FAULON, M. Ulf SCHMIDT, Mme Émilie JARDÉ, Mme Marie BABEL, M. Christophe COUTURIER, Mme Alice ROUDAUT, M. Philippe ROGALSKI, conseillers municipaux.

Absents représentés : Mme Annick LEBLOND (pouvoir à Mme Catherine ROUX), M. Jean-Jacques MARTINEZ (pouvoir à M. Yves-Alain GUIVARCH), Mme Fatimata PICHODO LY (pouvoir à Mme Laure JUDÉAUX), M. Philippe RUÉ (pouvoir à Mme Alice ROUDAUT), conseillers municipaux.

Absents : M. Rémy CHEVRETTE, Mme Aurélie LAUTÉ, Mme Marylène BIDAN, Mme Gwénaëlle LE CAN, M. Vincent CONSIGLI, Mme Cécile GRIOLET, conseillers municipaux.

M. Jacques VANMAERCKE a été nommé secrétaire.

A ce jour, 27 conseillers sont en exercice.

N° 2026.2.12 - FINANCES - Budget principal - Reprise par anticipation de l'excédent de fonctionnement 2025

Madame Babel, conseillère municipale déléguée, présente et commente le rapport suivant :

« L'instruction comptable M57, offre la possibilité de reprendre, par anticipation, le résultat de fonctionnement de l'année précédente. Cette reprise doit obligatoirement s'effectuer en une seule fois et en totalité, c'est à dire qu'elle doit concerner : le résultat de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation, dans leur intégralité.

L'excédent cumulé de fonctionnement au 31/12/2025 du budget principal est estimé à **2 390 609,93** euros. »

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213500010-20260309-2026212-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour et 2 abstentions :

- arrête l'estimation de l'excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2025 à **2 390 609,93** euros,
  - prévoit que cet excédent de fonctionnement prévisionnel 2025 du budget principal sera affecté par anticipation :
    - à l'application de la décision de virement à la section d'investissement prévu au budget 2025 à hauteur de *745 781,87* euros,
    - au financement complémentaire de la section d'investissement 2026 pour *594 828,06* euros,
    - soit un montant total de **1 340 609,93** euros qui sera repris à l'article 1068 « excédents de Fonctionnement capitalisés » de la section d'investissement du B.P 2026,
  - au financement de la section de fonctionnement du budget primitif 2026 à hauteur de **1 050 000,00** euros. Ce montant sera repris en recettes au Compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » du B.P 2026,
- prend acte que l'affectation définitive du résultat cumulé de fonctionnement interviendra après le vote du compte financier unique 2025 dans une décision modificative valant budget supplémentaire,
- mandate Monsieur le Maire ou toute personne habilitée à cet effet, pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme au registre
ACIGNE, le 10 mars 2026

Olivier DEHAESE
Maire d'Acigné

MAIRIE D'ACIGNE (Ille-et-Vilaine)

Jacques Vanmaercke
Adjoint, secrétaire de séance

MAIRIE D'ACIGNE (Ille-et-Vilaine)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir de www.telerecours.fr. à compter de sa notification, de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213500010-20260309-2026212-DE

BUDGET PRINCIPAL
REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025	REPRISE ANTICIPEE (Si le compte financier unique n'a pas été voté)	
Résultat de fonctionnement 2025	**Résultat de fonctionnement 2025**	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	A Résultat estimé de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+1 340 609,93
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1, précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	B Résultats antérieurs reportés (par délibération n°2025.2.06 du 31/03/2025 sur l'affectation du résultat 2024), précédé du signe + (exc.) ou – déficit et des résultats réintégrés lors des transferts des budgets eau et assainissement	+1 050 000,00
C Résultat à affecter = A+B (hors RAR) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	**C Résultat à affecter = A+B (hors RAR) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)**	**+2 390 609,93**
Investissement	**Investissement**	
D Solde d'exécution d'investissement 2025 Dépense 001 (besoin de financement) Recette 001 (excédent de financement)	D Solde d'exécution d'investissement 2025 avec résultat antérieur Dépense 001(besoin de financement) Recette 001 (excédent de financement)	+3 109 388,92
E Solde des restes à réaliser 2025 Besoin de financement Excédent de financement	E Solde des restes à réaliser 2025 Besoin de financement Excédent de financement	- 103 264,79
Besoin de financement F (D+E)	**Excédent de financement F (D+E)**	**+3 006 124,13**
REPRISE = C (G+H)	**REPRISE ANTICIPEE**	**+2 390 609,93**
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum couverture du besoin de financement (F)	Prévision d'affectation en réserves R 1068 G = couverture obligatoire du besoin de financement F	+1 340 609,93
H = Report en fonctionnement R 002	H = Report en fonctionnement R 002	+1 050 000,00
DEFICIT REPORTE D 002	**DEFICIT REPORTE D 002**	